

Jean-Pierre Sueur saisit le Conseil constitutionnel



SÉNAT. Le contrôle des cartes d'identité dans les restaurants est au centre des préoccupations. PHOTO D'ARCHIVES

Alors que le pass vaccinal a été adopté, dimanche, à l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Sueur et les sénateurs socialistes ont saisi le Conseil constitutionnel.

En cause : des modifications apportées lors des lectures au palais du Luxembourg, qui n'ont finalement pas été retenues dans le texte final. Si avec ses collègues, il affirme être favorable à la vaccination, Jean-Pierre Sueur dénonce « une société de contrôle généralisé ». La vérification de l'identité des clients par les personnels des établissements recevant du public est au cœur de ses préoccupations.

Dans les faits, un justificatif d'identité peut être demandé « lorsqu'il existe des raisons sérieuses de penser que le document présenté n'est pas authentique ou ne se rattache pas à la personne qui le présente » mais ce contrôle n'est pas obligatoire. « C'est à la police ou à la gendarmerie de le faire. On tomberait dans une société où tout le monde contrôlerait finalement tout le reste. Les libertés publiques sont mises en cause », estime Jean-Pierre Sueur. Le Sénat s'était opposé à cette disposition (303 voix contre 37). ■